

CORTÉBERT

MOBILITÉ
FICHE**Mobilité électrique / Parkings-Relais (P+R) / Transports publics (TP)/ Concept de mobilité douce**

La Zone à Planification Obligatoire (ZPO) instaurée au droit de la Gare dans le cadre de la récente modification du Plan d'Aménagement Local (PAL) est particulièrement intéressante à plus d'un titre, en 'redécouvrant' la centralité de la Gare au sein du tissu villageois ; ainsi, en termes génériques de mobilité, il paraît entre autres judicieux :

M3



- d'envisager l'installation de bornes de recharge électrique ;

M5



- d'étudier l'extension de l'offre P+R dans la mesure où celle-ci paraît être bien plébiscitée en semaine ;

M6



- d'initier une recomposition de l'espace gare à la faveur d'un accueil convivial, plus arboré (ombre) et valorisé pour tous les usagers, plus particulièrement les PMR ;

M7

- d'étoffer les emplacements couverts pour vélos.

BIODIVERSITÉ
FICHE**Gestion écologique et différenciée des espaces publics/ Surfaces perméables**

Cortébert est au bénéfice d'une 'nature au village' particulièrement généreuse avec des espaces propices à la biodiversité pour lesquels il devrait être entrepris quelques démarches avec, par exemple :



- une gestion différenciée des surfaces enherbées aux alentours de l'école et du plateau sportif,

B1



- une 'désimperméabilisation et renaturation des sols' des emprises de stationnement notamment pour l'administration-école et aux abords de l'église, par l'installation de pavés filtrants (par ex.) lors de prochaines réfections de ces surfaces.

B2

Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Le 'Projet de Territoire Cortébert 2050' esquisse trois emplacements sur l'axe église – gare pour un renouveau d'aménagement qui pourraient être façonnés par le végétal. Il est toutefois également à relever que le cimetière et les alentours de l'école sont pauvres en arbres alors que ces deux espaces pourraient constituer de véritables poumons arborés, ce qui améliorerait la qualité de vie des habitants (voir [cartes climatiques du Canton de Berne](#), îlots de chaleur aussi présents à Cortébert).



B3

Espèces liées aux bâtiments

A saluer, l'interdiction de toits plats portée pour la zone Centre (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.



B5

Petits aménagements pour la faune

Sur tout le tracé de la ligne de chemin de fer, des aménagements spécifiques pour la petite faune seraient idéalement situés (nichoirs, tas de bois, de pierres ou de feuilles mortes, hôtels à insectes, etc.). Des projets qui pourraient être mis en œuvre par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.



B6

Mise en réseau des biotopes

Cortébert est au bénéfice d'un formidable potentiel 'biologique' à l'intérieur du village par la juxtaposition de milieux riches et différenciés qui se doivent pourtant d'être renforcés et valorisés avec, peut-être, l'ambition d'être la Commune 'démonstrative' de la région en termes de 'nature en ville'.



B7

Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La végétation aux abords de la Suze au long de son parcours dans le village (Projet de Territoire Cortébert 2050) est à saluer (cf. aussi PDE Suze). Dans le même ordre d'idée il pourrait être envisagé, avec le soutien du Parc Naturel régional Chasseral (ou Pro Natura), un Plan de Gestion et de Renouveau des espaces de la 'Vieille Suze' compris entre la passerelle 'Sous l'Âge' et l'ancienne scierie (biens publics comme privés).

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».



B8

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.



B9

Pollution lumineuse

A saluer, l'extinction nocturne de l'éclairage public pratiquée par la Commune.



B10

ÉNERGIE**FICHE****Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics**

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Cortébert, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 48% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 73% ont été construits avant 1980 et accaparent 87% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.



E1

E2

Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la Commune de Cortébert pourrait produire 9.7 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 2'428 ménages. 36 % de ce potentiel pourrait être produit par les 43 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 7 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 13 % de ce potentiel, soit la consommation de 313 ménages. En 2019, Cortébert comptait 306 ménages.



E3

E5

Le projet de Parc éolien de Jeanbrenin (Cortébert-Corgémont) avec un potentiel de 15 GWh/an participera de façon active au mix d'Energies Renouvelables régionales. Il peut être attendu que les Autorités montrent l'exemple en œuvrant à équiper les toits des bâtiments publics.

Chauffages à distance

Un réseau de chauffage à distance est actuellement à l'étude à Cortébert. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en rouge (>600 MWh/an) sont particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Les zones en jaune (200 à 400 MWh/an) offrent un potentiel a priori limité.



E4

